

Expérimentation d'une démarche de Réduction des Risques Alcool

De l'interdiction de l'alcool au sein d'un CHRS à une autorisation encadrée



« Les gens boivent tout leur alcool avant de rentrer dans la structure. »



« L'alcool est caché car non autorisé. Je ne veux pas perdre ma place. »



« L'alcool c'est trop de problèmes entre les résidents. »



« Si l'alcool était autorisé, ce serait ingérable et chacun n'en ferait qu'à sa tête. »

Comment est né ce projet ?

Ce projet est issu du partenariat conventionné depuis 2010 entre l'ANPAA 75 et Emmaüs Solidarité qui prévoit chaque année : formations, échanges de pratiques et ateliers auprès des publics.

Cette expérimentation a été rendue possible grâce à :

- des questionnements communs (Emmaüs Solidarité et Anpaa 75)
- un portage institutionnel fort de la direction et de la Mission santé d'Emmaüs Solidarité
- un appui financier et opérationnel de la Mairie de Paris (Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques)

Une expérimentation pour quoi faire ?

Réduire l'ensemble des risques et des dommages, individuels et collectifs, liés aux consommations d'alcool en définissant de nouveaux modes de fonctionnement et de gestion de cette question

Il s'agissait notamment de :

- libérer la parole et favoriser le dialogue sur l'alcool
- donner aux résident-e-s les moyens de consommer différemment
- renforcer les capacités des professionnels à accompagner les résidents.
- faire émerger d'autres pratiques face aux difficultés rencontrées
- renforcer l'accompagnement vers le soin en cas de demande

Quels principes clés nous ont guidés ?

La Réduction des Risques et des Dommages



« Nous sommes partis de la réalité des professionnels comme des résidents. »



« Nous avons veillé à co-construire le projet en associant les résidents à la prise de décision. »



« Le projet s'est appuyé sur la valorisation et le renforcement des compétences de tous. »

La mise en place d'une approche communautaire

Qu'avons-nous fait ?

Etape 1

Diagnostic auprès des résidents
Diagnostic auprès des professionnels

Etape 2

Formation action « Alcool et réduction des risques » (4j)

Etape 3

Animation d'ateliers « santé » auprès des résidents
Rencontre du Conseil de Vie Sociale (CVS)
Co-construction des changements

Etape 4

Observation et expérimentation des changements

Etape 5

Supervision de l'équipe
Capitalisation du projet

→ Qu'avons-nous appris du diagnostic ?

Sur la présence de l'alcool dans la structure :

- des représentations très négatives de l'alcool
- des pratiques de consommation cachées ou extérieures à la structure
- des interprétations et des applications variables du règlement de fonctionnement
- des pratiques d'accompagnement peu partagées ou comprises



« Je vois les personnes rentrer bourrées et embêter les autres et parfois m'embêter. »



« Quand on se prépare à faire la nuit, on angoisse. Et de leurs cotés, les résidents sont pareils, ils angoissent en se disant comment le travailleur social va m'accueillir ce soir, en fonction de l'état dans le quel je vais rentrer. »

Sur l'impact des alcoolisations sur la vie de la structure :

- des nuisances importantes
- un climat général altéré
- des comportements de résidents inappropriés
- une cristallisation des angoisses des résidents comme des professionnels au moment de la nuit

→ Qu'a permis la formation ?

La formation a permis à tous les professionnels de la structure de prendre un temps pour réfléchir à leurs positionnements et pratiques vis-à-vis des résidents présentant des conduites addictives. Elle a été une étape clé pour :

- travailler sur les représentations
- valoriser et renforcer leurs compétences
- favoriser l'échange en équipe sur les difficultés rencontrées
- amorcer une réflexion sur de nouvelles modalités de gestion de l'alcool

→ Pourquoi faire des ateliers ?

Poursuivre les échanges initiés lors du diagnostic et des rencontres du CVS

Libérer la parole lors de débats hebdomadaires sur les addictions, l'alcool, la santé, le bien-être, etc.

Ces ateliers ont renforcé la démarche communautaire et favorisé la Réduction des Risques en :

- intégrant les animateurs de l'ANPAA à la vie de la structure
- leur permettant d'exprimer leurs doutes, craintes et remarques
- permettant à tous de mieux comprendre les personnes consommatrices
- remobilisant les résidents autour des questions de santé
- encourageant leur participation à la construction du projet

→ Comment a-t-on produit du changement ?

En partant d'un constat partagé autour des limites du règlement de fonctionnement sur l'alcool

En prenant en compte les besoins de tous (hommes/femmes, consommateurs ou non, personnes abstinentes, etc.)

En réfléchissant aux modalités d'autorisation des consommations d'alcool

En permettant la coopération entre professionnels et résidents



« Le règlement ne sert à rien car il n'y a pas toujours de sanctions et les règles ne sont pas bien appliquées. »



« Si on appliquait le règlement strictement, il n'y aurait plus personne. Si ce n'était plus interdit, ce serait moins tabou et on arriverait à plus de résultats. »

Comment a-t-on évalué la pertinence des changements ?

Une observation quotidienne de la place de l'alcool dans la structure pendant 2 mois

Avec le règlement de fonctionnement initial (alcool interdit)



Suite à la communication sur le changement de règlement (autorisation temporaire de consommer dans les parties privatives)

Des critères d'observation définis collectivement :

- sécurité (violences verbales et physiques)
- nuisances sonores la nuit
- propreté des parties communes et aux environs de la structure
- incidents (chutes, retards, absences, etc.)
- participation à la vie collective
- verbalisation de la problématique alcool

Qu'est ce qui a changé ?

L'expérimentation du nouveau règlement de fonctionnement a mis en évidence de nombreuses évolutions dans les pratiques des professionnels et des résidents :

- un sentiment de sécurité accru
- une diminution des nuisances
- l'amélioration de la propreté des parties communes
- la diminution des incidents
- un apaisement du climat collectif

- une plus grande facilité de tous à parler d'alcool
- des pratiques de consommation qui s'inscrivent dans une démarche de RdR
- une amélioration de l'accès aux soins
- **une volonté partagée de maintenir l'autorisation encadrée**



« Les gars se tiennent bien. Ca m'a étonné parce que j'étais inquiet. Je m'attendais à voir plusieurs personnes picoler. En fin de compte, si c'est respecté, je trouve que c'est une bonne idée, même pour moi qui suis un ancien alcoolique. »



« Je suis tout à fait favorable à l'autorisation car ça permet de les protéger, ils peuvent boire tranquillement donc il y a moins d'alcoolisations importantes. »



« Pour certains résidents, il n'y a pas eu vraiment de changement. Quoi que, avant quand ils rentraient, ils ne pouvaient même pas parler. Maintenant, quand ils rentrent bourrés, ils me demandent à manger. »



« Il y a moins de conflits pendant les activités. On fait plus d'activités, on est plus posés, on a plus de temps car il y a moins d'incidents liés à l'alcool. »



« Quand même, depuis un an, on parle plus facilement de l'alcool. »



« Il y a moins d'alcoolisations importantes. »

Contacts

ANPAA 75

13 rue d'Aubervilliers
75018 Paris
01 46 06 26 00

Alice Lanquette

Animatrice de prévention

alice.lanquette@anpaa75.asso.fr

Franck Moulius

Educateur spécialisé

franck.moulius@anpaa75.asso.fr

Perrine Lebourdais

Attachée de direction

perrine.lebourdais@anpaa.asso.fr

Emmaüs Solidarité

32 rue des Bourdonnais
75001 Paris
01 44 82 77 20

Meryem Belkacemi

Chargée de mission santé

mbelkacemi@emmaus.asso.fr

MMPCR

41 rue Delizy- Bât A
93 500 Pantin
01 71 29 26 95

Isabelle Jeannes

Cheffe de projet

Isabelle.Jeannes@paris.fr

